

**Département des  
YVELINES**

**Arrondissement de  
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-  
LA-JOLIE**

**OBJET :**

**AUTORISATION DONNEE A  
MONSIEUR LE MAIRE DE  
SIGNER LA CONVENTION  
RELATIVE A L'UTILISATION  
DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS PROPOSES DANS  
LE CADRE DE LA DEMANDE  
DE SUBVENTION  
SOLLICITEE AUPRES DE  
L'ANS**

**Date de convocation :  
Mercredi 7 septembre**

**Nombre de Conseillers  
Municipaux :**  
En Exercice : 35  
Présents : 28  
Représentés : 6  
Votants : 34

**N° DELIBERATION:**

**N° 2022-IX-65**

**VILLE DE MANTES-LA-VILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du Mardi 13 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 septembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

**Etaient présents :** Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Madame SABINO, Madame GENEIX, Madame GUILLAUME, Madame GICQUEL, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

**Absents excusés :** Monsieur ROBISE, Madame BEN CHATER, Monsieur ENNOUNI, Monsieur CISSE, Monsieur LAROCHE et Monsieur MORIN.

**Absent :** Monsieur CHIODELLI

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC  
Madame BEN CHATER donne pouvoir à Monsieur DAMERGY

Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur LOUALI  
Monsieur CISSE donne pouvoir à Madame GOUJU  
Monsieur LAROCHE donne pouvoir à Madame GICQUEL  
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer  
la convention relative à l'utilisation des  
équipements sportifs proposée dans le cadre de la  
demande de subvention sollicitée auprès de l'ANS**

Le Conseil Municipal,

Considérant la politique de la Commune en direction du développement du sport et de la pratique sportive,

Considérant l'appel à projet de l'ANS (Agence Nationale du Sport) : « 5000 équipements sportifs de proximité »,

**OBJET :**

**AUTORISATION DONNEE A  
MONSIEUR LE MAIRE DE  
SIGNER LA CONVENTION  
RELATIVE A L'UTILISATION  
DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS PROPOSES DANS  
LE CADRE DE LA DEMANDE  
DE SUBVENTION  
SOLLICITEE AUPRES DE  
L'ANS**

**N° DELIBERATION:**

**N° 2022-IX-65**

Certifié exécutoire après  
affichage et envoi au  
contrôle de légalité  
le : 21/09/2022.



Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec les partenaires utilisant les équipements retenus dans le cadre de l'appel à projet avec l'ANS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs retenus dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'ANS.

**Article 2 :**

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 13 septembre 2022

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,



Sami DAMERGY